

Délibération

n° 2026-44

Objet : Coûts des concours et examens organisés en 2025 par le cdg63

Séance du : 06 juillet 2026

Président de séance : Philippe LOCATELLI

Date de la convocation : 30 juillet 2026 **Secrétaire de séance :** Sébastien ARCOS

Nombre de membres titulaires en exercice le jour de la séance : 35

	Présent(e)	Représenté(e) par	Excusé(e) donne pouvoir à	Excusé(e)
	26	0	3	6
<u>Collège représentant les communes affiliées</u>				
LOCATELLI Philippe,	X			
LAFOND Peggy	X			
ZANNETTACCI Pierre-Jean	X			
BRUNEAU Nathalie	X			
ARCOS Sébastien	X			
STARON Catherine	X			
TISSOT Philippe	X			
PARLIER Frédérique	X			
POISSON Didier	X			
BONNEFOY Mireille	X			
JAL Jean-Philippe	X			
BOUDJELLABA Mohamed	X			
MALOSSE Daniel	X			
NELIAS Agnès	X			
GALLET Christian	X			
SOTTON Sylvain	X			
BONNEFOUX Richard	X			
MAMET Marc	X			
MATHON Patrick	X			
MOUYON Thomas	X			
ASTIER Benoit	X			
<u>Collège représentant les établissements publics affiliés</u>				
COMBET Damien	X			
DUTHEL Gilles	X			
MENICHON Jacky	X			

Présent(e) Représenté(e) Excusé(e) Excusé(e)
par donne pouvoir à

<u>Collège représentant les communes non affiliées</u>				
CADORET Rémy	X			
BOCQUET Jonathan				X
JOINT Bastien			X C. STARON	
<u>Collège représentant les établissements publics non affiliés</u>				
EL FALOUCSI Messaouda				X
PUBLIÉ Martine				X
<u>Collège représentant la Métropole de Lyon et le Département du Rhône</u>				
BENCHARAA Myriam			X C. VOISIN-MOULINIER	
VOISIN-MOULINIER Catherine	X			
CHAPOT Pascale				X
<u>Collège représentant la Région Auvergne Rhône-Alpes</u>				
ODO Xavier			X P. LOCATELLI	
PACCAUD Mickael				X
CRUZ Sophie				X

Ont assisté à cette réunion :

Olivier DUCROCQ, Directeur général des services
Philippe GÉRARD, Directeur général adjoint
Guillaume GONON, Directeur du pôle Santé
Laurence MARLIER-CANNATA, Directrice du pôle Appui aux collectivités
Nadège NOEL, Directrice du pôle Recrutement mobilité

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme a organisé au titre de la session 2025, les opérations suivantes :

	Date d'ouverture	Date de la 1 ^{re} épreuve	Date du jury d'admission
Concours agent de maîtrise – spécialités « bâtiments, travaux publics, voirie, réseaux divers » et « environnement, hygiène » - catégorie C – session 2025	28 juin 2024	23 janvier 2025	22 mai 2025
Concours agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^e classe (ATSEMP2) – catégorie C – session 2025	11 mars 2025	8 octobre 2025	19 décembre 2025
Concours auxiliaire de soins principal de 2 ^e classe – spécialité « aide médico-psychologique » - catégorie C – session 2025	2 avril 2025	6 octobre 2025	31 octobre 2025
Concours rédacteur – catégorie B – session 2025	14 janvier 2025	16 octobre 2025	27 février 2026
Concours animateur – catégorie B – session 2025	4 février 2025	25 septembre 2025	27 janvier 2026
Concours animateur principal de 2 ^e classe – catégorie B – session 2025	4 février 2025	25 septembre 2025	27 janvier 2026

Concours médecin – catégorie A – session 2025	10 septembre 2024	3 février 2025	7 février 2025
Concours médecin et pharmacien de sapeurs-pompiers professionnels de classe normale – catégorie A – session 2025	18 septembre 2024	19 mai 2025	27 juin 2025
Examen assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{re} classe (avancement de grade) – spécialités « musique », « danse », « arts plastiques » et « art dramatique » - catégorie B – session 2025	24 juillet 2024	3 février 2025	20 mars 2025
Examen adjoint administratif principal de 2 ^e classe (avancement de grade) – catégorie C – session 2025	10 septembre 2024	13 mars 2025	10 juillet 2025

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la convention générale relative à la mutualisation des coûts de concours et examens transférés du Centre National de la Fonction Publique Territoriale vers les centres de gestion,

Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation des centres de gestion de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le titre n° 2 émis le 16 janvier 2025 d'un montant de 27 586 € relatif à l'avance sur frais pour l'organisation du concours d'agent de maîtrise session 2025,

Vu le titre n° 3 émis le 16 janvier 2025 d'un montant de 4 204 € relatif à l'avance sur frais pour l'organisation du concours de médecin territorial, session 2025,

Vu le titre n° 4 émis le 16 janvier 2025 d'un montant de 21 503 € relatif à l'avance sur frais pour l'organisation de l'examen d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1^{re} classe, session 2025,

Vu le titre n° 5 émis le 16 janvier 2025 d'un montant de 25 674 € relatif à l'avance sur frais pour l'organisation de l'examen d'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe, session 2025,

Vu le titre n° 1190 émis le 3 juin 2025 d'un montant de 7 792 € relatif à l'avance sur frais pour l'organisation du concours de médecin et pharmacien de sapeurs-pompiers professionnels de classe normale session 2025,

Vu le titre n° 2168 émis le 28 août 2025 d'un montant de 23 409 € relatif à l'avance sur frais pour l'organisation du concours d'animateur territorial session 2025,

Vu le titre n° 2169 émis le 28 août 2025 d'un montant de 16 126 € relatif à l'avance sur frais pour l'organisation du concours d'animateur principal de 2^e classe session 2025,

Vu le titre n° 2170 émis le 28 août 2025 d'un montant de 49 637 € relatif à l'avance sur frais pour l'organisation du concours de rédacteur territorial session 2025,

Vu le titre n° 2171 émis le 28 août 2025 d'un montant de 37 880 € relatif à l'avance sur frais pour l'organisation du concours d'ATSEMP2 session 2025,

Vu la délibération du 26 mai 2026 du Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme relative aux coûts des concours et examens professionnels organisés en 2025,

Vu le tableau ci-après détaillant les dépenses engagées,

	concours agent de maîtrise - spécialités "BTP VRD" et "environnement, hygiène" 2025	concours médecin 2025	concours rédacteur 2025	concours animateur 2025	concours animateur principal 2e classe 2025	concours ATSEMP2 2025	concours auxiliaire de soins principal de 2e classe 2025	concours médecins et pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels de classe normale 2025	examen adjoint administratif principal de 2e classe 2025	examen assistant d'enseignement artistique principal de 1re classe "musique" "danse" "arts plastiques"
1- Personnel										
service concours	41 205 €	6 087 €	61 807 €	33 245 €	20 134 €	44 014 €	5 619 €	17 793 €	35 117 €	16 856 €
services supports	11 350 €	1 677 €	17 024 €	9 157 €	5 546 €	12 123 €	1 548 €	4 901 €	9 673 €	4 643 €
intervenant extérieurs	11 704 €	2 830 €	31 280 €	11 050 €	7 747 €	12 765 €	815 €	5 596 €	16 889 €	10 052 €
frais de déplacement personnel	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
frais de déplacement jurys examinateurs	0 €	226 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 865 €	0 €	4 709 €
2- Administration										
sujets	2 441 €	0 €	2 065 €	1 224 €	1 389 €	1 000 €	0 €	0 €	307 €	0 €
frais postaux	77 €	4 €	152 €	109 €	37 €	116 €	4 €	70 €	115 €	79 €
telecommunications	145 €	21 €	218 €	117 €	71 €	155 €	20 €	63 €	124 €	59 €
maintenances des matériels	840 €	124 €	1 260 €	678 €	411 €	363 €	115 €	363 €	716 €	344 €
reprographie	101 €	15 €	152 €	82 €	50 €	108 €	14 €	44 €	86 €	41 €
petites fournitures	135 €	15 €	203 €	109 €	66 €	144 €	18 €	58 €	115 €	55 €
assurances	508 €	24 €	1 295 €	412 €	189 €	472 €	22 €	70 €	138 €	66 €
véhicules	22 €	3 €	33 €	18 €	11 €	23 €	3 €	9 €	19 €	9 €
alimentation	593 €	293 €	1 935 €	609 €	753 €	1 097 €	147 €	732 €	2 278 €	1 024 €
utilisation des salles CDG	860 €	260 €	1 990 €	1 030 €	430 €	1 510 €	190 €	670 €	2 470 €	1 750 €
location de salles et/ou mobiliers	5 063 €	0 €	27 500 €	6 875 €	1 761 €	9 243 €	0 €	0 €	5 640 €	0 €
honoraires médicaux et paramédicaux	88 €	0 €	570 €	90 €	30 €	300 €	0 €	0 €	118 €	0 €
3- Bâtiment										
maintenances bâtiments / entretien	679 €	100 €	1 018 €	548 €	332 €	725 €	93 €	293 €	579 €	278 €
fluides	301 €	45 €	452 €	243 €	147 €	322 €	41 €	130 €	257 €	123 €
assurances	248 €	37 €	372 €	200 €	121 €	265 €	34 €	107 €	211 €	211 €
Coût total engagé	76 360 €	11 761 €	149 326 €	65 796 €	39 225 €	84 745 €	8 683 €	33 764 €	74 852 €	40 299 €
Nombre postes	45	20	110	50	25	72	10	42		
Nombre lauréats	45	9	110	50	25	72	7	29	195	50
Nombre inscrits admis à concourir	307	15	1 231	426	94	588	10	53	338	59
Nombre présents 1re épreuve	226	9	869	296	61	462	9	32	294	59
Coût lauréat	1 697 €	1 307 €	1 358 €	1 316 €	1 569 €	1 177 €	1 240 €	1 164 €	384 €	806 €
Coût poste	1 697 €	588 €	1 358 €	1 316 €	1 569 €	1 177 €	868 €	804 €	-	-
Coût inscrit	249 €	784 €	121 €	154 €	417 €	144 €	868 €	637 €	221 €	746 €

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : d'adopter les coûts de ces opérations 2025 organisées par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme, comme suit :

Opérations	Coût total engagé	Coût par lauréat	Coût par poste	Coût par inscrit
Concours agent de maîtrise	76 360 €	1 697 €	1 697 €	249 €
Concours médecin	11 761 €	1 307 €	588 €	784 €
Concours rédacteur	149 326 €	1 358 €	1 358 €	121 €
Concours animateur	65 796 €	1 316 €	1 316 €	154 €
Concours animateur principal de 2 ^e classe	39 225 €	1 569 €	1 569 €	417 €
Concours ATSEMP2	84 745 €	1 177 €	1 177 €	144 €
Concours auxiliaire de soins principal de 2 ^e classe	8 683 €	1 240 €	868 €	868 €
Concours médecin et pharmacien de sapeurs-pompiers professionnels de classe normale	33 764 €	1 164 €	804 €	637 €
Examen adjoint administratif principal de 2 ^e classe	74 852 €	384 €	-	221 €
Examen assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1 ^{re} classe	40 299 €	806 €	-	746 €

Article 2 : d'inscrire les crédits nécessaires à la prise en charge de ces frais au budget annexe régional comme suit :

Concours agent de maîtrise :	48 774 €
Concours médecin :	7 557 €
Concours rédacteur :	99 689 €
Concours animateur :	42 387 €
Concours animateur principal de 2 ^e classe :	23 099 €
Concours ATSEMP2 :	46 865 €
Concours auxiliaire de soins principal de 2 ^e classe :	8 683 €
Concours médecin et pharmacien de sapeurs-pompiers professionnels :	25 972 €
Examen adjoint administratif principal de 2 ^e classe :	49 178 €
Examen assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1 ^{re} classe :	18 796 €

Article 3 : d'imputer les recettes résultant de ces opérations au budget annexe régional.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon

Le 6 juillet 2026

Le Président,



Philippe LOCATELLI